COMMUNIQUE DE PRESSE

Mamoudzou, le lundi 8 septembre 2025

Réhabilitation des infrastructures maritimes : lancement de la phase 3

Le Conseil départemental informe la population et les usagers des traversées maritimes que la phase 2 des travaux de réhabilitation, menée sur le quai Ballou, est désormais achevée.

La phase 3, consacrée à la réhabilitation complète de la rampe du quai Issoufali, a débuté ce **lundi 8 septembre 2025**, avec des travaux préparatoires.

Les travaux du quai Issoufali, co-financés par l'Etat et le Département de Mayotte, pour un coût total de **10 022 956,00€**, ont pour objectifs :

- de renforcer la sécurité des infrastructures, en garantissant leur conformité et leur fiabilité ;
- d'améliorer le confort et la fluidité des traversées maritimes ;
- de moderniser les équipements afin de les adapter aux besoins actuels et futurs du territoire.

Déroulement des travaux et organisation

- **à partir du 8 septembre 2025** : installation des dispositifs de signalisation et réparations provisoires sur le quai Ballou pour préparer le transfert du trafic ;
- **à compter du 15 septembre 2025** : fermeture du quai Issoufali et redirection de l'ensemble du trafic maritime vers le quai Ballou ;
- **jusqu'au 15 janvier 2026** : réhabilitation complète du quai Issoufali (durée prévisionnelle de 4 mois).

Ces aménagements, bien que temporaires, sont indispensables pour offrir à Mayotte des infrastructures maritimes plus sûres, performantes et modernes.

CONTACTS PRESSE
Hidaya CHAKRINA • +262 269 66 11 60

Direction de la Communication
dir.com@cg976.fr • +262 269 66 11 60

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
BP 101
97645 MAMOUDZOU CEDEX

+262 269 66 10 00
www.mayotte.fr

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mamoudzou, le lundi 8 septembre 2025

Mesures de circulation et stationnement

Pendant la durée des travaux :

- la circulation sera réglementée par arrêté préfectoral, avec un nouveau plan de circulation mis en place ;
- le stationnement sera interdit sur l'ensemble du Rocher, **sauf pour les véhicules autorisés** ;
- un nouvel emplacement réservé aux taxis sera aménagé au parking situé au : 2, rue de l'Église à Dzaoudzi ;
- le stationnement rue de l'Hôpital sera strictement encadré ;
- une zone d'attente pour les véhicules accédant à la barge sera aménagée sur le parking Issoufali.

Recommandations aux usagers

Afin de limiter les perturbations et fluidifier les traversées, il est recommandé :

- de privilégier les modes de déplacement doux (marche, vélo) ;
- d'utiliser les navettes mises en place et les taxis ;
- d'anticiper ses déplacements ;
- de monter dans son véhicule avant la descente de la barge afin d'accélérer les opérations d'embarquement et permettre une meilleure régulation des flux.

Le Conseil départemental remercie la population pour sa compréhension et sa coopération pendant cette période de travaux nécessaires à la modernisation du réseau maritime.

CONTACTS PRESSE
Hidaya CHAKRINA • +262 269 66 11 60

Direction de la Communication
dir.com@cg976.fr • +262 269 66 11 60

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
BP 101
97645 MAMOUDZOU CEDEX

+262 269 66 10 00
www.mayotte.fr